



Article de presse – Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Depuis de nombreuses années, la commune des Rousses, à l'instar des communes frontalières connaît un développement démographique important. Ce dernier génère des besoins en équipement croissants. La commune dispose d'une crèche située rue des Champs de Neige. L'établissement a une capacité d'accueil de 30 places. Créé en 1990, le multi-accueil des Rousses est géré par la commune. Les enfants sont accueillis de 3 mois à 6 ans. Du fait de l'accroissement démographique, la crèche actuelle n'offre plus une capacité suffisante pour répondre à la demande.

La commune a donc décidé de créer un nouvel établissement qui réponde à la demande. Après réflexion et étude de différentes hypothèses, les élus ont opté pour implanter la nouvelle crèche en continuité des équipements existants dédiés à l'enfance sur le pôle scolaire. Cela permettra d'améliorer la gestion des équipements communaux tout en limitant les déplacements. Le pôle scolaire est en effet situé au centre du village en continuité du parking de l'Omnibus. Le plan local d'urbanisme, PLU, délimite une zone réservée aux équipements collectifs. Celle-ci est cependant restreinte aux équipements existants et ne permet pas l'implantation de nouvelles structures. Les élus ont décidé d'engager une révision allégée du PLU afin de déterminer la faisabilité de l'extension de la zone à vocation d'équipement et le cas échéant modifier le zonage du PLU pour permettre l'implantation de la crèche.

La procédure de révision allégée du PLU a été engagée par délibération du conseil municipal et un dossier destiné à informer le public et recueillir son avis sur la procédure est mis à disposition au secrétariat de mairie.

Le dossier de révision allégée du PLU peut être consulté aux heures d'ouvertures habituelles du secrétariat de mairie.



Département
Jura (39)